

## Compte rendu analytique du conseil de communauté du 25 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 68  
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES dit CABANOT), Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA (pouvoir à M. François MATEOS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Christine LABORDE), Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie-Hélène MAREST, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

---

### Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

*Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.*

#### **Rapport 1 : Signature d'une convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise avec le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 1.*

**Rapport 2 : 2<sup>ème</sup> extension de Chemstart'up : validation du plan de financement.**  
*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.*

**Rapport 3 : Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> extension de Chemstart'up (développement de CANOE).**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.*

**Rapport 4 : Avenant à la convention du 5 décembre 2014 concernant le Fonds de développement industriel (FDI) du BDEA Adour.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.*

**Rapport 5 : Aide à l'investissement : avenant n° 2 à la convention signée avec MC2 en 2014.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5.*

**Rapport 6 : Zone deus Poueys à Labastide-Cézeracq : vente d'une emprise de 607 m<sup>2</sup> cadastrée C 294p à M. Duluc (CAPL 64).**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.*

**Rapport 7 : Zone Eurolacq 1 : vente de la parcelle cadastrée AE 559 sur la commune d'Artix à la société OLANO SERVICES.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7.*

**Rapport 8 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot n° 7 à la SCI AUTAA 2.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.*

**Rapport 9 : Déchetterie de Pardies : acquisition des parcelles cadastrées AA5, AA7 et AA48 à la commune de Pardies.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.*

**Rapport 10 : Convention avec la Chambre agriculture pour l'organisation des marchés de producteurs de pays - Saison 2018.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.*

**Rapport 11 : Modification du règlement d'intervention de la Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés à des travaux de requalification urbaine ou de centre-bourg.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 78 voix pour et 3 abstentions, du rapport n° 11.*

**Rapport 12 : Indemnisation amiable pour le préjudice économique subi par trois commerces liés aux travaux de cœur de ville d'Orthez.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.*

**Rapport 13 : Festival « Terrasses, en scène ! » : convention entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et l'association « Guit & Guitar ».**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.*

**Rapport 14 : Nouvelle disposition sur la taxe de séjour pour les hébergements en attente de classement ou sans classement : adoption d'un pourcentage pour une taxation proportionnelle au coût de la nuitée.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.*

**Rapport 15 : Labellisation d'itinéraires de randonnée pédestre – Convention avec le Comité départemental de la randonnée pédestre 64.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.*

**Rapport 16 : Attribution d'un fonds de concours aux communes de Balansun, Casteide-Candau, Lahourcade, Lanneplaa, Mourenx, Sarpourenx et Sauvelade.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.*

**Rapport 17 : Prestation de service entre la CCLO et la Ville d'Orthez pour la fabrication et la distribution des repas des crèches d'Orthez, Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles : avenant n° 1 à la convention du 18 février 2015.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17.*

**Rapport 18 : Création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18.*

**Rapport 19 : Programme LEADER : proposition d'un projet de création d'un observatoire de données.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19.*

**Rapport 20 : GEMAPI : conventions avec le SIGP pour la réalisation d'une étude hydraulique du gave de Pau et de travaux d'entretien : autorisation de signature.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.*

**Rapport 21 : GEMAPI : dissolution du Syndicat Intercommunal du Gave de Pau au 31 décembre 2018 et transfert de l'intégralité de ses compétences au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.*

**Rapport 22 : Politique de soutien à la filière agricole dans le cadre du PCAET.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.*

**Rapport 23 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.*

**Rapport 24 : Mont : Aménagement du cœur de bourg de Mont et de la montée du vieux Mont - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Mont.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.*

**Rapport 25 : Lacq : Création d'un parking communal pour la salle des fêtes d'Audéjos et déviation subséquente de la voirie de desserte (route d'Herm) - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Lacq.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 25.*

**Rapport 26 : Mourenx : Extension du parking communal et aménagement des espaces publics de la place de Navarre - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Mourenx.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 26.*

**Rapport 27 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27.*

**Rapport 28 : Information relative à la publication des marchés conclus en 2017.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 28.*

**Rapport 29 : Désignation du délégué mutualisé à la protection des données personnelles - Mise en conformité avec le RGPD.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 29.*

**Rapport 30 : Conditions d'utilisation des photographies et visuels de la photothèque intercommunale par des tiers.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 30.*

**Rapport 31 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions au titre de l'année 2018.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.*

**Rapport 32 : Plan de formation des agents de la collectivité pour 2018.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 32.*

**Rapport 33 : Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire portée par le CDG 64 en cas de contentieux administratif.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 33.*

**Rapport 34 : Convention de mise à disposition d'un agent au profit du Syndicat Mixte Ouvert numérique des Pyrénées-Atlantiques.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 34.*

**Rapport 35 : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 35.*

**Rapport 36 : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2018 : modalités de prise en charge.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 36.*

**Rapport 37 : Décision modificative n° 2 au budget principal 2018.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 37.*

